

CONSEIL MUNICIPAL DE SENLIS

COMPTE RENDU de la séance publique du **Jeudi 29 Mars 2012** à 20h30

AFFICHE LE 05 AVRIL 2012

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de la Commune de SENLIS (Oise), légalement convoqué le 22 Mars 2012 par Madame LOISELEUR, Maire, s'est assemblé le Jeudi 29 Mars 2012 à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances à l'Hôtel de Ville de Senlis, en vue de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33 – Présents : 29 – Pouvoirs : 04 - Votants : 33

Présents : Mme LOISELEUR – M. SIX – Mme PRUVOST-BITAR – M. SMITH - Mme ROBERT - M. LHOYER - Mme GORSE-CAILLOU – M. COUDIERE - Mme SIBILLE – Mme PRIN - M. de FOMBELLE - Mme MULLIER – M. DUTRAY - Mme TEBBI – M. CURTIL – Mme BAZIREAU – M. PRUCHE – Mme LOPEZ – M. CLERGOT - Mme CLIN – M. PELILLO – Mme THAVARD – Melle BENOIST - M. KAUFMANN – M. BROUST – Mme MIFSUD – M. CANTER – M. CASTEL – M. MARIANI - **Ont donné mandat de voter en leur nom** : M. DERROODE à Mme LOISELEUR - M. EVENNOU à M. SIX – Mme BEAUVAIS à Mme MIFSUD – Mme HULI à M. CANTER- **Secrétaire de séance** : M. KAUFMANN - **Présidence de séance** : Mme LOISELEUR, Maire

ORDRE DU JOUR

- 01 - Désignation d'un secrétaire
- 02 - Adoption du procès-verbal de la séance du 23 Février 2012
- 03 - Compte rendu des décisions prises par le Maire en vertu de la délégation du Conseil Municipal
- 04 - Affectation du résultat 2011 :
 - 04- ville
 - 05 - eau potable
 - 06 - assainissement
- 07 - AP/CP n°1201 – restauration de l'ancienne église Saint-Pierre
- 08 - Budget primitif 2012 – Ville
- 09 - Budget annexe 2012 :
 - 09 - eau potable
 - 10 - assainissement
- 11 - Taux de Fiscalité 2012
- 12 - Rapport sur la dette 2012
- 13 - Emprunt 2012
- 14 - Subvention 2012 :
 - 14 - au Centre Communal d'Action Sociale
 - 15 - aux œuvres sociales scolaires
 - 16 - aux camps et colonies
 - 17 - aux associations
- 18 - Avenant n°1 au marché passé avec :
 - 18 - la société Spie Batignolles Nord pour le Renforcement du réseau d'adduction d'eau potable rue Thomas Couture
 - 19 - la société Champagne Construction Rénovation pour la restauration de la galerie Renaissance, de la Chambre des Anges et de la pré-galerie du musée d'art et d'archéologie
- 20 - Personnel communal - prestations d'action sociale – montants - année 2012

MINUTE DE SILENCE

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal a respecté une minute de silence à la mémoire des concitoyens touchés par la douloureuse épreuve traversée très récemment par la France, où un tueur a assassiné trois militaires puis trois enfants et le père de deux d'entre eux. Elle a rappelé que les institutions républicaines étaient le bien commun le plus précieux.

Les délibérations sont exécutoires à la date du 30 mars 2012 : reçues par Monsieur le Sous-Préfet de Senlis et affichées le 30 mars 2012

01-DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame le Maire expose :

Je vous invite à choisir, parmi les membres du Conseil Municipal, un secrétaire de séance.

Il est d'usage de désigner le plus jeune membre du Conseil Municipal.

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,

- a désigné Monsieur KAUFMANN secrétaire de séance.

Monsieur MARIANI s'est exprimé au sujet de la tribune rédigée à son encontre par le groupe municipal Aimer Senlis dans le journal municipal « Senlis Ensemble » du mois de Mars 2012, intitulée « à quoi sert Monsieur MARIANI ? ».

02-ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 FEVRIER 2012

Madame le Maire expose :

Je soumetts à votre approbation l'adoption du procès-verbal de la réunion du 23 Février qui vous a été transmis avec la convocation à cette réunion.

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité des suffrages exprimés (04 abstentions : M. CANTER et M. CASTEL qui n'ont pas participé au vote, et Mme BEAUVAIS par le pouvoir donné à Mme MIFSUD – Mme HULI par le pouvoir donné à M. CANTER, Mme BEAUVAIS par le pouvoir donné à Mme MIFSUD – Mme HULI par le pouvoir donné à M. CANTER)

- a adopté ce procès-verbal.

03-COMpte Rendu des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal en date du 30 Janvier 2011 conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Madame le Maire expose :

217 du 16 février – contrat avec la société SCAN COIN pour la maintenance de la machine à compter les pièces située à la Trésorerie de Senlis – montant annuel : 955,84 euros TTC

218 du 20 février – convention avec le Club d'Aéromodélisme Senlisien pour l'utilisation gracieuse du gymnase de Brichebay le dimanche de 10h00 à 12h00

219 du 20 février 2012 – marché à bons de commandes avec la société COLAS pour les travaux de voirie et réseaux divers – montant maximum annuel de commandes : 717.600 euros TTC

220 du 28 février – convention de bénévolat avec Monsieur Marcel RALLON, expert en géologie et cavités souterraines

221 du 28 février – convention avec les gens du voyage pour l'occupation temporaire de l'ancienne gare routière pour la période du 2 au 18 mars – montant à verser à la Ville : 1.159,40 euros

222 du 2 mars – contrat avec la compagnie Kalam pour l'organisation de quatre ateliers d'initiation à l'improvisation théâtrale pour le service jeunesse, les 5, 6, 8 et 11 mars – montant : 1.200 euros

223 du 2 mars - convention de mise à disposition de matériel avec l'Amicale Pétanque de Senlis dans le cadre de l'organisation d'un championnat de Ligue Picardie du 18 au 20 mai au boulodrome de Bon-Secours

224 du 6 mars – contrat avec la société TTAMS (Tous Travaux Ascenseurs Maintenance Services) pour la maintenance de l'ascenseur (monte-charges) situé aux ateliers municipaux – montant annuel : 3.412,44 euros TTC

225 du 7 mars – avenant n°1 au bail pour la location d'une parcelle de terrain appartenant à la Ville de Senlis située 30 rue de la Boursaude – montant annuel : 33 euros

226 du 7 mars – avenant n°1 au bail pour la location d'une parcelle de terrain appartenant à la Ville de Senlis située 32 rue de la Boursaude – montant annuel : 33 euros

227 du 9 mars – convention d'objectifs avec l'Office de Tourisme – montant : 190.000 euros pour l'année 2012

228 du 12 mars – convention de partenariat avec la Confrérie Saint-Fiacre pour l'organisation du Salon du Jardin

229 du 12 mars – contrat avec la société ATE pour l'assistance technique pour les terrains engazonnés de football et de rugby – montant annuel : 5.737,21 euros TTC

230 du 13 mars – De ne pas user du « droit de préemption » pour les déclarations d'intention d'aliéner des biens suivants :

Au titre du D.P.U. du secteur sauvegardé :

- 17 rue du Haubergier (lot 6),
- 4 rue Saint Yves à l'Argent,
- 28 rue de la Treille,
- 5 avenue du Général Leclerc (lot 3),
- 18 rue de Beauvais (lot 1),
- 25 rue de Villevert.

Au titre du D.P.U. extra-muros :

- 29 rue du Clos de la Châtelaine,
- 27 avenue Félix Louat,
- 5 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny (lots 6,10, 14, 39, 81, 200, 302, 303, 305, 308, 420, 421, 422 et 423),
- 3 square de l'Épinette,
- 2005 avenue du Poteau,
- 14 rue de la Boursaude,
- 15 rue Saint-Etienne.

04-AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET VILLE DE L'EXERCICE 2011

Monsieur SIX expose :

Vu le code général des collectivités territoriales et en particulier d'article L 2311-5,

Le compte administratif 2011 de la Ville fait ressortir un excédent de fonctionnement de 2.571.680,15 euros qu'il convient d'affecter pour partie à la section d'investissement pour l'exercice 2012 :

- pour la somme de 1.806.989,66 euros à la section d'investissement de 2012, (montant égal au déficit d'investissement constaté au 31 décembre 2011),
- pour la somme de 764.690,49 euros à la section de fonctionnement de 2012.

Après examen par la Commission des Finances le 15 mars 2012,

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,

- a décidé d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2011 du budget de la Ville :

- pour la somme de 1.806.989,66 euros à la section d'investissement de 2012,
- pour la somme de 764.690,49 euros à la section de fonctionnement de 2012.

05-AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DU BUDGET EAU POTABLE DE L'EXERCICE 2011

Monsieur SIX expose :

Vu le code général des collectivités territoriales et en particulier d'article L 2311-5,

Le compte administratif 2011 du budget Eau Potable fait ressortir un excédent d'exploitation de 439.922,40 euros qu'il convient d'affecter pour l'exercice 2012 :

- pour la somme de 0 euro à la section d'investissement de 2012,
- pour la somme de 439.922,40 euros à la section de fonctionnement de 2012.

Après examen par la Commission des Finances le 15 mars 2012,

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,

- a décidé d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2011 du budget eau potable :

- pour la somme de 0 euro à la section d'investissement de 2012,
- pour la somme de 439.922,40 euros à la section de fonctionnement de 2012.

06-AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DU BUDGET ASSAINISSEMENT DE L'EXERCICE 2011

Monsieur SIX expose :

Vu le code général des collectivités territoriales et en particulier d'article L 2311-5,

Le compte administratif 2011 du budget d'Assainissement fait ressortir un excédent d'exploitation de 1.187.596,18 euros qu'il convient d'affecter pour l'exercice 2012:

- pour la somme de 74.910,53 euros à la section d'investissement de 2012, (montant égal au déficit d'investissement constaté au 31 décembre 2011),
- pour la somme de 1.112.685,65 euros à la section d'exploitation de 2012.

Après examen par la Commission des Finances le 15 mars 2012,

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,

- a décidé d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2011 du budget assainissement :
- pour la somme de 74.910,53 euros à la section d'investissement de 2012,
- pour la somme de 1.112.685,65 euros à la section d'exploitation de 2012.

07-AP/CP N°1201 – RESTAURATION DE L'ANCIENNE EGLISE SAINT PIERRE

Monsieur LHOYER expose :

Vu le code général des collectivités territoriales et en particulier les articles L 2311- 3 et R2311-9,

La Ville de Senlis entend gérer de façon pluriannuelle ses investissements les plus importants. Ainsi, 2012 verra la mise en chantier des travaux nécessaires à la restauration de l'ancienne église Saint-Pierre fermée par sécurité depuis fin 2009.

Ces travaux, d'un montant global d'environ 2.800.000 euros, devraient durer environ 3 ans. En conséquence, et pour ne pas mobiliser inutilement des crédits sur le budget 2012, il convient de voter une Autorisation de Programme pour les 2.800.000 euros concernés.

Après examen par la Commission des Finances le 15 mars 2012,

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions pour tous les chapitres du budget : M. BROUST – Mme MIFSUD – M. CANTER – M. CASTEL – Mme BEAUVAIS par le pouvoir donné à Mme MIFSUD – Mme HULI par le pouvoir donné à M. CANTER),

- a voté le montant de l'autorisation de programme pour la restauration de l'ancienne église Saint-Pierre (AP/CP n°1201), et la répartition des crédits de paiement comme suit :

Montant global de l'AP : 2.800.000 euros TTC
Crédits de paiement 2012 : 350.000 euros
Crédits de paiement 2013 : 1.225.000 euros
Crédits de paiement 2014 : 1.225.000 euros

Les reports de crédits de paiement se feront sur les CP de l'année N+1 automatiquement.

Les dépenses seraient équilibrées comme suit :

Subventions : 1.770.000 euros (DRAC et Conseil Général de l'Oise)
FCTVA : 458.000 euros
Autofinancement : 572.000 euros

08-BUDGET PRIMITIF 2012

Madame le Maire expose :

Des recettes de fonctionnement limitées

Comme nous l'avons pressenti lors du débat d'orientations budgétaires, les dotations de l'Etat sont en diminution, notamment celle concernant la Dotation Globale de Fonctionnement qui baisse d'environ 2% par rapport à 2011. Alors que l'inflation pour 2011 est ressortie à 2,5%, nous ne pourrions cette année compter que sur une augmentation de 0,3% de nos recettes réelles de fonctionnement, que nous vous proposons d'arrêter à 23.772.200 euros.

Des dépenses de fonctionnement qui s'inscrivent en continuité de l'effort d'économie réalisé en 2011

Grâce aux efforts soutenus des services municipaux pour améliorer leur niveau de dépenses tout en maintenant la qualité de service aux usagers, nous pourrions cette année dégager un autofinancement prévisionnel au profit de la section d'investissement d'un montant de 1.578.890 euros contre 606.400 euros en 2011. La subvention au CCAS sera augmentée de 10% afin de poursuivre notre aide aux plus démunis de plus en plus nombreux et d'améliorer les conditions de garde des jeunes enfants. Les services à la population feront l'objet d'une attention toute particulière.

Des investissements importants

L'autorisation de programme concernant la rénovation des voiries, de l'éclairage public et de la signalisation permettra d'améliorer l'accessibilité et la sécurisation de nos espaces publics et particulièrement des abords des écoles. Cette année, les travaux de rénovation et de mise en sécurité de l'ancienne église Saint-Pierre débiteront, le musée d'Art et d'Archéologie rouvrira au public et les travaux de la galerie Renaissance s'achèveront. Nous poursuivrons les travaux indispensables à la consolidation des remparts ainsi que ceux nécessaires pour la Cathédrale. L'amélioration du patrimoine scolaire sera poursuivie pour le bien-être de nos enfants. Nos piscines seront maintenues en état et les travaux des futurs terrains de rugby seront lancés. Le budget 2012 intégrera également l'acquisition de terrains pour la réalisation de logements.

Après examen par la commission de finances le 15 mars 2012,

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions pour tous les chapitres du budget : M. BROUST – Mme MIFSUD – M. CANTER – M. CASTEL – Mme BEAUVAIS par le pouvoir donné à Mme MIFSUD – Mme HULI par le pouvoir donné à M. CANTER),

- a adopté le budget 2012 présenté chapitre par chapitre, dont la balance s'équilibre à :
- 11.461.080,15 euros pour la section d'investissement,
- 24.538.890,49 euros pour la section de fonctionnement.

09-BUDGET ANNEXE EAU POTABLE 2012

Madame le Maire expose :

Ce budget retrace un certain nombre d'opérations et de travaux qui sont inhérents au réseau d'adduction de l'eau potable et prend en compte un certain nombre d'opérations, en particulier :

- L'extension du réseau avenue de Reims
- L'extension et le renforcement du réseau rue du Quémiset
- Le renforcement du réseau avenue de Chantilly
- L'extension du réseau à la Gâtelière
- Le renforcement du réseau rue Saint Yves à l'Argent
- L'étude de maillage entre le Château d'eau du Tombray et l'avenue du Poteau
- La sectorisation du réseau
- La modélisation hydraulique
- Le remplacement des branchements en plomb (1^{ère} tranche)

Après examen par la Commission des Finances le 15 mars 2012,

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,

- a adopté le budget annexe Eau Potable 2012 tel que présenté, dont la balance s'équilibre à :
- 1.271.000,00 euros en section d'investissement,
- 914.922,40 euros en section de fonctionnement.

10-BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2012

Madame le Maire expose :

Ce budget retrace un certain nombre d'opérations et de travaux qui sont inhérents au réseau d'Assainissement et prend en compte un certain nombre d'opérations, en particulier :

- L'extension du réseau avenue de Reims
- L'extension du réseau Parc des sports
- La rénovation de la canalisation rue de la Contre Escarpe et allée des Soupirs
- La réfection du réseau rue Saint Yves à l'Argent
- Le renouvellement de la canalisation rue du Puits Tiphaine
- Le renouvellement du collecteur rue de la Poterne
- Le renouvellement du collecteur sente de l'Hôtel Dieu des Marais
- La reprise des tampons rue du Moulin Saint-Tron

Après examen par la Commission des Finances le 15 mars 2012,

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,

- a adopté le budget annexe Assainissement 2012 tel que présenté, dont la balance s'équilibre à :

- 2.474.510,53 euros en section d'investissement,
- 2.386.685,65 euros en section d'exploitation.

11-TAUX DE FISCALITE 2012

Monsieur SIX expose :

Dès notre arrivée, en février 2011, nous avons fait part de notre volonté de ne pas augmenter la pression fiscale à l'égard des Senlisiens, conformément à nos engagements de campagne électorale.

C'est la raison pour laquelle, lors du vote des taux de fiscalité pour l'année 2011, le 28 avril, il vous avait été proposé de maintenir les taux de 2010, recalculés pour tenir compte de la réforme de la fiscalité locale, ce que vous aviez voté à l'unanimité.

Pour 2012, nous souhaitons poursuivre dans cette voie et donc ne pas augmenter les taux votés en 2011.

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,

- a voté les taxes directes locales aux taux suivants pour 2012 :

- Taxe d'habitation	:	23,28 %
- Taxe foncier bâti	:	23,05 %
- Taxe foncier non bâti	:	53,28 %
- Cotisation foncière des entreprises	:	23,47 %

qui correspondent à l'identique aux taux votés par le Conseil Municipal le 28 avril 2011.

12- RAPPORT SUR LA DETTE 2012

Monsieur SIX expose :

La circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 prévoit que chaque année le Conseil Municipal soit informé sur l'état et l'évolution de la dette de la commune par la présentation d'un bilan détaillé de l'action écoutée et l'évolution envisagée en la matière.

Particulièrement, ce rapport précise que la vie moyenne de l'encours est, à Senlis, de 5,22 années contre 7,97 années pour la moyenne des collectivités françaises, ce qui signifie des emprunts à moyen terme et non à long terme.

D'autre part, le taux moyen de la dette en 2012 s'élève à 2,50% contre 2,77% en 2011, ce qui nous a permis de faire diminuer les frais financiers.

Un rapport élaboré avec la Financière des Collectivités Locales, a été adressé avec la convocation au Conseil Municipal, qui présentait :

- Une synthèse de l'environnement économique, de la stratégie des taux bancaires.
- L'encours de la dette de la Ville de Senlis.
- Les actions menées en 2011.
- L'évolution de la dette en 2012.
- Le bilan de la dette – Charte Gissler.
- Et une enquête comparative.

13-EMPRUNT 2012

Monsieur SIX expose :

Vu le code général des collectivités territoriales et en particulier l'article L 2122-22,

Le budget de la Ville prévoit de recourir à l'emprunt pour compléter le financement des investissements à réaliser en 2012 pour un montant de 1.940.000 euros.

Cet emprunt pourra être réalisé auprès de différents organismes de prêts publics ou privés et sera réalisé en fonction de l'avancement des travaux et dans le cadre de la politique de gestion de la dette engagée par la Ville de Senlis qui vise à faire face efficacement à l'évolution des conditions de marché, autrement dit :

- maîtriser le risque des taux inhérent à la volatilité des marchés,
- diminuer la charge d'intérêts.

Cet emprunt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :

- La faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable.
- La faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt.
- La faculté de procéder à des tirages échelonnés dans le temps avec la possibilité de remboursement anticipé et/ou de consolidation.
- La possibilité d'allonger la durée du prêt.
- La possibilité de modifier la périodicité et le profil de remboursement.

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à la majorité (6 votes contre : M. BROUST – Mme MIFSUD – M. CANTER – M. CASTEL – Mme BEAUVAIS par le pouvoir donné à Mme MIFSUD – Mme HULI par le pouvoir donné à M. CANTER),

- a autorisé Madame le Maire à procéder à la réalisation de cet emprunt bancaire, en euros, qui pourra être ventilé entre plusieurs organismes de prêts publics ou privés, et qui sera destiné au financement des investissements prévus par le budget 2012, pour le présent exercice budgétaire, dans la limite des montants inscrits au budget 2012,
- a autorisé Madame le Maire à signer tous documents en ce sens.

14-SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - ANNEE 2012

Madame PRUVOST-BITAR expose :

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Senlis procède tout au cours de l'année à la distribution de bons d'alimentation, à l'attribution de secours votés en conseil d'administration, assure le service de repas aux personnes âgées dans les locaux du Club des Aînés, et apporte une aide financière régulière à l'association d'Aide à Domicile. Dans le but d'aider les familles, le CCAS gère la crèche familiale (vingt-trois assistantes maternelles à domicile), les haltes-garderies de Bon-Secours, du Val d'Aunette et de Brichebay, et la crèche multi-accueils Saint-Péravi créée au début de cette année afin d'aider les parents qui travaillent ou les familles monoparentales.

L'extension des horaires d'ouverture des trois haltes-garderies et la création de la crèche multi-accueils Saint-Péravi ont nécessité, afin d'être conforme aux exigences de la CAF et du service petite enfance du Conseil Général, l'embauche de deux éducatrices de jeunes enfants et de cinq CAP petite enfance et auxiliaire de puériculture. Des travaux de rénovation sont prévus dans les trois haltes-garderies et en particulier des travaux d'insonorisation à Brichebay. Le CCAS a prévu d'engager 10.000 euros pour recruter des bénéficiaires du RSA pour des actions ponctuelles par le biais de l'association intermédiaire Créneau-Emploi. De même, le CCAS souhaite s'inscrire dans le dispositif du service civique volontaire.

La rénovation et la refonte de ses locaux, pour lesquelles une réflexion avait été menée en 2001, seront concrétisées cette année. Le CCAS gère également la Résidence pour Personnes Agées Thomas Couture qui offre 54 logements aux personnes âgées de notre ville, qui nécessite des travaux importants de mise aux normes de sécurité. Des rencontres ont lieu depuis quelques mois avec des responsables du patrimoine de l'OPAC et le SDIS pour organiser et planifier les travaux nécessaires. Enfin, des travaux d'amélioration d'accessibilité dans les salles de bains seront engagés.

Les ressources propres du Centre Communal d'Action Sociale sont très limitées et celui-ci ne peut poursuivre son activité qu'avec le concours financier de la Ville. Lors du Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est déroulé le 23 février dernier, Madame le Maire vous avait fait part de notre intention de revaloriser le montant de cette subvention pour cette année.

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,

- a décidé d'accentuer son action en faveur des familles, des personnes âgées et des populations en difficulté en décidant d'allouer au Centre Communal d'Action Sociale de Senlis une subvention de fonctionnement de **1.100.000** euros au titre de l'année 2012.

15-SUBVENTIONS AUX ŒUVRES SOCIALES SCOLAIRES - ANNEE 2012

Madame SIBILLE expose :

Dans le cadre de sa politique d'aide à la famille, la Ville subventionne diverses classes organisées par les associations, oeuvres, groupements locaux, ou coopératives scolaires au bénéfice des enfants senlisiens scolarisés à Senlis. Ces participations sont fixées forfaitairement selon le nombre d'enfants hébergés et le nombre de journées réalisées. Le tarif est déterminé chaque année par délibération du Conseil Municipal.

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité a décidé,

- de maintenir les tarifs suivants pour l'année 2012 :

NATURE	PARTICIPATION PAR ENFANT SENLISIEN	PERIODICITE	DUREE MAXIMUM	IMPUTATION
Classes de neige	15,81 €	jour	25 jours	65 6574 255
Classes de découverte	10,56 €	jour	25 jours	65 6574 255
	SENLISIEN et EXTERIEUR			
Voyages scolaires (maternelles et primaires)	1,55 €			65 6574 211/212
Arbre de Noël (maternelle)	9,30 €	annuelle		65 6574 211
Arbre de Noël (primaire)	4,09 €			65 6574 212

- d'autoriser Madame le Maire à mandater ces subventions aux associations, coopératives,
- d'autoriser Madame le Maire à mandater, le cas échéant, un acompte fixé à 90 % du montant de la participation de la Ville de cette année ou, à défaut, de l'année précédente, afin d'éviter aux associations concernées des difficultés financières. Le solde est réglé sur présentation d'un état nominatif des élèves bénéficiaires.

Les crédits correspondants sont prévus au budget primitif de l'exercice 2012.

16-SUBVENTIONS AUX CAMPS ET COLONIES - ANNEE 2012

Madame SIBILLE expose :

Dans le cadre de sa politique d'aide à la famille, la Ville accorde chaque année une participation financière aux associations, œuvres et groupements locaux qui organisent des activités et séjours en camps et colonies de vacances pour les enfants senlisiens.

Ces participations sont fixées forfaitairement selon le nombre d'enfants hébergés et en fonction du nombre de journées accomplies. Le tarif est déterminé chaque année par délibération du Conseil Municipal.

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité a décidé,

- de maintenir les taux suivants pour l'année 2012 :

NATURE	PARTICIPATION PAR ENFANT SENLISIEN (*)	PERIODICITE	DUREE MAXIMUM	IMPUTATION
camps et colonies	1,59 €	jour	30 jours	65 6574 423

(*) de moins de 16 ans

- d'autoriser Madame le Maire à mandater ces subventions aux associations, oeuvres ou groupements,
- d'autoriser Madame le Maire, le cas échéant, un acompte fixé à 90 % du montant de la participation de la Ville de cette année ou, à défaut, de l'année précédente afin d'éviter aux associations intéressées d'éventuelles difficultés financières. Le solde est réglé sur présentation d'un état nominatif des enfants bénéficiaires.

Les crédits correspondants sont prévus au budget primitif de l'exercice 2012.

17-SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2012

Madame le Maire expose :

Les associations locales ont adressé, comme chaque année, un dossier de demande de subvention afin de leur permettre de poursuivre leurs activités dans leur domaine respectif : social, culturel, sportif ou de loisirs.

Comme l'an passé, nous avons étudié les demandes de subventions sur la base de critères objectifs (le nombre d'adhérents, le niveau de pratique, la participation aux activités organisées par la Ville) et nous vous proposons d'attribuer un montant global de subventions dans le budget égal à ce qui a été alloué en 2011.

En vertu de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rappelle que les conseillers Municipaux ayant des responsabilités dans la gestion d'association(s) **ne doivent pas prendre part au vote pour celle(s)-ci** : **Article L2131-11** : *sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires.*

Ces propositions de subventions ont fait l'objet d'examens lors des réunions de la Commission des Finances des 9 février et 15 mars 2012.

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité sauf pour les subventions aux associations indiquées entre parenthèses (abstentions de conseillers Municipaux ayant des responsabilités dans la gestion d'association : Vivre à Villevert : 09 abstentions : M. SIX – M. LHOYER – Mme GORSE-CAILLOU – M. de FOMBELLE – M. DERODE – M. PELILLO - Mme THAVARD – Melle BENOIST – Mme MIFSUD - USMS : 01 abstention : M. KAUFMANN - Office de Tourisme : 06 abstentions : Mme LOISELEUR – Mme ROBERT – Mme GORSE-CAILLOU – Mme TEBBI – Mme BAZIREAU – M. KAUFMANN - Amis du Musée des Spahis : 03 abstentions : M. de FOMBELLE – Mme TEBBI - M. CLERGOT - Senlis Est Quartier Saint-Vincent : 01 abstention : M. BROUST – autre vote : Cinéma Jeanne d'Arc subvention exceptionnelle : 01 abstention : Mme LOPEZ) a décidé,

- d'allouer les subventions aux associations pour l'année 2012 telle qu'elles figurent sur l'état ci-joint en précisant qu'il s'agit pour chaque subvention d'un montant maximum prévisionnel qui sera versé en fonction de la réalisation des objectifs, notamment pour les subventions exceptionnelles.

Dénomination	Catégorie	Subvention 2012
Centre Equestre de Senlis	SPORT	5 000 €

Centre Equestre de Senlis	PASS FAMILLE	180 €
Centre Equestre du Moulin	PASS FAMILLE	70 €
Amicale Laïque Senlisienne	SPORT	1 000 €
Rugby Club de Senlis	SPORT	62 500 €
Rugby Club de Senlis	PASS FAMILLE	140 €
Amicale Pétanque de Senlis	SPORT	1 000 €
Compagnie d'Arc du Bastion de la Porte de Meaux	SPORT	800 €
Compagnie d'Arc du Montauban	SPORT	3 000 €
Compagnie d'Arc du Montauban	PASS FAMILLE	130 €
Office Municipal des Sports	SPORT	750 €
Les Trois Armes	SPORT	10 000 €
Billard Club Senlisien	SPORT	800 €
Cercle des Nageurs de Senlis	SPORT	96 000 €
Cercle des Nageurs de Senlis	PASS FAMILLE	120 €
Etoile de Mer Senlisienne	SPORT	2 000 €
Union Sportive Municipale Senlisienne	SPORT	60 000 €
Union Sportive Municipale Senlisienne	PASS FAMILLE	400 €
Groupe Sportif Senlisien	SPORT	40 000 €
GSS - Handball	PASS FAMILLE	70 €
GSS - Basket Ball	PASS FAMILLE	130 €
GSS - Judo	PASS FAMILLE	530 €
GSS - Athlétisme	PASS FAMILLE	70 €
GSS - Gymnastique	PASS FAMILLE	270 €
Tennis Club de Senlis	SPORT	4 500 €
Badminton Club senlisien	SPORT	2 300 €
Sport vélocipédique Senlisien	SPORT	4 250 €
Sport vélocipédique Senlisien	EXCEPTIONNELLE	2 600 €
X-Trem Challenges	SPORT	1 000 €
X-Trem Challenges	EXCEPTIONNELLE	6 600 €
Cercle d'Echecs Senlisien	SPORT	900 €
Association pour l'étude de l'Aïkido	SPORT	1 000 €
Taekwondo	SPORT	1 500 €
Bei Long Quan	SPORT	1 050 €
Hockey Club de Senlis	SPORT	1 100 €
Vélo Club de Senlis	SPORT	1 100 €
Capoiera Malandra	SPORTS	500 €
Association Rythmique de Senlis	PASS FAMILLE	130 €
Les Compagnons de la Nuit Minérale	SPORT	300 €
Association d'Union des Quartiers	SPORT	1 000 €
Association d'Union des Quartiers	PASS FAMILLE	190 €
L'Oiseau Lyre	CULTURE	1 300 €
Conservatoire César Franck	CULTURE	8 350 €
Conservatoire César Franck	Bourse Musicale	1 000 €
Société d'Histoire et d'Archéologie	CULTURE	1 400 €
Bibliothèque pour Tous	CULTURE	1 300 €
Ensemble Choral du Haubergier	CULTURE	1 500 €
Collegium de Senlis	CULTURE	1 500 €
Ecole de Musique de Senlis	CULTURE	8 000 €
Ecole de Musique de Senlis	PASS FAMILLE	120 €
Ecole de Musique de Senlis	Bourse Musicale	500 €
Les Amis de la Musique Municipale	CULTURE	5 000 €
Fondation Cziffra	CULTURE	12 000 €
Fondation Cziffra	EXCEPTIONNELLE	5 000 €
Cinéma Jeanne d'Arc	CULTURE	48 000 €
Cinéma Jeanne d'Arc	EXCEPTIONNELLE	35 000 €
Les Amis du Musée des Spahis	CULTURE	2 200 €
Les Artistes Indépendants (ADAIS)	CULTURE	1 000 €
Société des Amis de la Venerie	CULTURE	3 000 €
Office de Tourisme	CULTURE	190 000 €

Autour de Mozart	CULTURE	500 €
studio M	CULTURE	2 400 €
La Boite à Son et Image	LOISIRS	1 000 €
Les Amis des Orgues de Senlis	LOISIRS	1 000 €
La Petite Vadrouille	LOISIRS	1 200 €
La Petite Vadrouille	PASS FAMILLE	70 €
La Compagnie Senlisienne du Patrimoine	LOISIRS	4 500 €
Les Amis de la Bibliothèque	LOISIRS	800 €
Senlis AVF	LOISIRS	1 000 €
Vivre à Villevert	LOISIRS	1 200 €
Club de Modélisme Naval Senlisien	LOISIRS	1 000 €
Aéro Club de Creil, Senlis, Chantilly	LOISIRS	600 €
Association des Botanistes et Mycologues Amateurs	LOISIRS	200 €
Mars 60	LOISIRS	350 €
La Mémoire Senlisienne	LOISIRS	350 €
Senlis Quilts	LOISIRS	155 €
Association des Usagers du Vélo, des véloroutes et Voies Vertes du Valois	LOISIRS	1 000 €
Association Parasol	LOISIRS	300 €
Club de Scrabble	LOISIRS	200 €
M'Laure Danse	LOISIRS	1 500 €
M'Laure Danse	PASS FAMILLE	210 €
Art Danse Loisirs	PASS FAMILLE	70 €
Croque l'Image	PASS FAMILLE	70 €
Agir Ensemble à Brichebay	LOISIRS	1 500 €
Association Joie de vivre à Bon-Secours	LOISIRS	1 500 €
Club d'Aéromodélisme Senlisien	LOISIRS	600 €
Club de Bridge de Senlis	LOISIRS	600 €
Comité de Jumelage de Senlis	LOISIRS	8 000 €
Les Guides et Scouts de France	LOISIRS	2 500 €
Association des Jardins Familiaux	LOISIRS	2 100 €
COS Personnel des Services Municipaux de Senlis	LOISIRS	24 000 €
A vous de Jouer	LOISIRS	1 200 €
Tous en scène	LOISIRS	1 200 €
Tous en scène	PASS FAMILLE	60 €
Senlis Est Quartier St Vincent	LOISIRS	500 €
La Vallière	LOISIRS	1 200 €
Les Potes au Feu	LOISIRS	3 000 €
Passion Aviation	LOISIRS	50 €
Cité d'Antan	LOISIRS	1 200 €
Association des Parents et Amis d'Enfants Inadaptés	SOCIAL	550 €
UNAFAM Oise	SOCIAL	300 €
A.D.A.V.I.J.	SOCIAL	3 000 €
Club du Bel Age	SOCIAL	13 000 €
Senlis Automne	SOCIAL	1 500 €
Aide à Domicile	SOCIAL	40 000 €
Coordination Sanitaire et Sociale	SOCIAL	2 000 €
Association des Amis de l'Unité des Soins Palliatifs	SOCIAL	3 000 €
Croix Rouge Française	SOCIAL	1 800 €
Mouvement National Vie Libre	SOCIAL	250 €
Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles	SOCIAL	450 €
CORSAF	SOCIAL	4 500 €
Association d'enquête et de Médiation	SOCIAL	950 €
Petit Plus Hôpital	SOCIAL	500 €
L'Ecole à l'Hôpital	SOCIAL	500 €
Secours Catholique Senlisien	SOCIAL	300 €
Association Olivier +	SOCIAL	300 €
Distraction des Malades	SOCIAL	500 €
Association ALPHA Creil	SOCIAL	290 €

Samu Social	SOCIAL	500 €
Les Bibliothèques sonores	SOCIAL	400 €
Les Handicapés Physiques de Senlis et ses environs	SOCIAL	2 000 €
ASDAPA	SOCIAL	500 €
Parrains par Mille	SOCIAL	500 €
Société d'Entraide de la Légion d'Honneur	SOCIAL	100 €
Association des Paralysés de France - Délégation Oise	SOCIAL	500 €
Association des Fils des Morts pour la France	PATRIOTIQUE	500 €
Union Nationale des Combattants	PATRIOTIQUE	500 €
Le Souvenir Français	PATRIOTIQUE	150 €
Association Pedagogomania	SCOLAIRE	100 €
Union Départementale de l'Education Nationale	SCOLAIRE	100 €
Association Commerce International du Lycée H. Capet	SCOLAIRE	800 €
Centre de Formation professionnelle Rural Vaumoise	SCOLAIRE	300 €
Lycée Saint Vincent - Groupe "petits princes"	SCOLAIRE	1 000 €

18-RENFORCEMENT DU RESEAU D'ADDUCTION D'EAU POTABLE RUE THOMAS COUTURE – AVENANT AU MARCHÉ PASSE AVEC LA SOCIÉTÉ SPIE BATIGNOLLES NORD

Monsieur COUDIERE expose :

Il convient de procéder à la passation d'un avenant n° 1 au marché n°10/97 passé avec la société Spie Batignolles Nord pour le renforcement du réseau d'adduction d'eau potable rue Thomas Couture.

Cet avenant a pour objet la prise en compte de travaux supplémentaires, notamment des sur-largeurs de tranchées ayant été rendues nécessaires par le mauvais état des fondations de chaussée, ainsi que des surcoûts nécessités par la réalisation des travaux en deux phases du fait de la tenue de la fête de la Saint-Rieul et de la réalisation d'analyses bactériologiques complémentaires.

Le montant total des travaux supplémentaires s'élève à 14.104,12 euros H.T., portant le montant du marché initialement fixé à 156.665,00 euros H.T., à la somme de 170.769,12 euros H.T. (204.239,87 euros T.T.C.).

La commission d'appel d'offres a émis un avis favorable à la passation de cet avenant lors de sa séance du 15 février 2012.

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à la majorité (1 vote contre : M. CASTEL),

- a autorisé Madame le Maire à procéder à la signature de cet avenant.

19-RESTAURATION DE LA GALERIE RENAISSANCE, DE LA CHAMBRE DES ANGES ET DE LA PRE-GALERIE DU MUSÉE D'ART ET D'ARCHEOLOGIE – AVENANT AU MARCHÉ PASSE AVEC LA SOCIÉTÉ CHAMPAGNE CONSTRUCTION RENOVATION

Monsieur LHOYER expose :

Je vous soumetts la passation d'un avenant n° 1 au marché n° 11/24 passé avec la société Champagne Construction Rénovation pour la réalisation des travaux de maçonnerie – pierre de taille – carrelage – sculptures (lot n° 1) dans le cadre des travaux de restauration de la galerie Renaissance, de la Chambre des Anges et de la pré-galerie du musée d'Art et d'Archéologie.

Cet avenant a pour objet la prise en compte des travaux supplémentaires suivants :

- Choix architectural du fait de l'absence de vestiges picturaux d'importance au niveau de la tour gallo-romaine (élargissement de deux portes et mise en valeur des arcs Romains ; montant 10.355,08 euros HT) ;
- Aléa de chantier suite à la purge d'enduit : découverte de l'absence de chaînage au niveau de deux fenêtres dans la pièce située au-dessus de la chapelle des Anges (montant : 4.304,23 euros HT) ;
- Choix muséographique et architectural : création d'un autel en pierre pour la vierge de l'abbaye de la Victoire et remise en état du foyer de la cheminée découverte dans la chapelle des Anges (montant : 2.377,02 euros HT) ;

- Choix muséographique d'isolation de la cloison commune avec la propriété voisine et création d'un fonds de forme pour la mise en place du monument dit « Puget » dans la pré-galerie (montant : 1.442,36 euros HT) ;
- Choix architectural de mise en valeur d'anciennes baies découvertes dans la pré-galerie (montant : 2.405,68 euros HT) ;
- Aléa de chantier concernant la reprise d'un linteau dans la galerie Renaissance du fait de la faiblesse de celui découvert suite à la purge d'enduit (reprise du linteau du placard intermédiaire ; montant : 6.300,94 euros HT) ;
- Aléa de chantier lié à l'insuffisance d'épaisseur du ciel de la voûte entre l'alcôve du rez-de-chaussée du musée et le sol de la galerie Renaissance, obligeant à conforter la voûte, indispensable pour la réouverture de la galerie Renaissance (montant : 23.173,95 euros HT).

Le montant total des travaux supplémentaires s'élève à 50.359,26 euros H.T., portant le montant du marché initialement fixé à 206.443,23 euros H.T., à la somme de 256.802,49 euros H.T. (307.135,78 euros T.T.C.). La commission d'appel d'offres, qui s'est réunie le 23 mars 2012, a émis un avis sur la passation de cet avenant.

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à la majorité (6 votes contre : M. BROUST – Mme MIFSUD – M. CANTER – M. CASTEL – Mme BEAUVAIS par le pouvoir donné à Mme MIFSUD – Mme HULI par le pouvoir donné à M. CANTER ; 1 abstention : M. MARIANI),

- a approuvé la passation de cet avenant avec la société Champagne Construction Rénovation et autorisé Madame le Maire à signer cet avenant.

20-PERSONNEL COMMUNAL - PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE- MONTANTS - ANNEE 2012

Monsieur SIX expose :

Il est alloué aux agents communaux des prestations d'action sociale pour la garde des enfants ou pour les séjours de leurs enfants en colonies de vacances, classes de neige, centre aéré, Ces prestations peuvent être modifiées au 1^{er} janvier 2012 conformément à la circulaire ministérielle du 28 novembre 2011.

PRESTATIONS	2012
SUBVENTIONS POUR SEJOURS D'ENFANTS	
centres de vacances avec hébergement	
Enfant de moins de 13 ans (par jour)	7,01 €
Enfant de 13 à 18 ans (par jour)	10,63 €
Enfants handicapés dans centres de vacances spécialisés (par jour)	20,01 €
centres de loisirs sans hébergement	
Enfant de 3 à 18 ans (par jour)	5,06 €
séjours en maisons ou villages familiaux et gîtes	
Pension complète	7,89 €
Autres formules et Gîtes de France	7,01 €
séjours dans le cadre éducatif : classes de neige, de mer et de nature	
Forfait pour séjour de 21 jours consécutifs au moins	72,71 €
Séjours d'une durée inférieure (par jour)	3,45 €
séjours linguistiques	
Enfant de moins de 13 ans	7,01 €
Enfant de 13 à 18 ans	10,63 €
AIDE A LA FAMILLE	
Aide aux parents en maison de repos	21,85 €
Garde d'enfant (par jour)	2,86 €
ALLOCATION POUR ENFANT HANDICAPE	
Enfant âgé de 20 à 27 ans par mois	118,51 €
Enfant âgé de moins de 20 ans par mois	152,90 €

L'exposé entendu, Madame le Maire a soumis au vote ce projet de délibération et le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,

- a fixé les montants des prestations d'action sociale comme indiqués ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2012.

La séance a été levée à 0h30.